

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2020

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes.

Objet n° 1 : PROGRAMME 2020. VOIRIE COMMUNALE. MARCHE DE TRAVAUX.

Délibération n° DE_2020_098

Après avoir rappelé qu'une procédure de consultation des entreprises avait été engagée, par procédure adaptée en application des dispositions du code de la Commande Publique, pour les travaux relatifs au programme Voirie Communale 2020,

Après avoir rendu compte du déroulement de cette procédure de consultation et sur la base du rapport d'enregistrement et d'analyse des offres,

Monsieur Roland PERRON, Maire, propose au Conseil Municipal de retenir l'offre de l'entreprise RMCL pour un montant de 68 696 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

1/ Retient, pour les travaux relatifs au programme Voirie Communale 2020, l'offre de l'entreprise RMCL pour un montant de 68 696 € HT.

2/ Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution des présentes décisions.

Objet n° 2 : NOMINATION D'UN REFERENT COMMUNAL CLIC.

Délibération n° DE_2020_099

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de Madame Michelle GAIDIER, Présidente du CLIC, demandant à la commune de bien vouloir nommer un référent communal CLIC.

Le référent s'engage à :

- relayer les informations du CLIC auprès des personnes retraitées de la commune,
- recenser les personnes isolées de la commune,
- participer à des réunions et groupes de travail.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide de nommer Madame Odette BRASSIER, Conseillère Municipale, domiciliée à La Jausse 63850 SAINT-GENES-CHAMPESPE.

Objet n° 3 : CONVENTION D'EXPLOITATION GROUPEE CONCERNANT LA FORET SECTIONALE DE BROUSSOUX ET AUTRES.

Délibération n° DE_2020_100

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à une visite sur le terrain en présence de Monsieur François DEVOLLE, Technicien Forestier Territorial de l'O.N.F., pour constater le problème de sécheresse et de dépérissement de la Forêt sectionale de Broussoux et autres, il a été proposé une convention d'exploitation groupée pour la Forêt mentionnée, ci-dessus.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette convention d'exploitation groupée pour la Forêt sectionale de Broussoux et autres et autorise le Maire à la signer.

Objet n° 4 : PROGRAMME DES COUPES O.N.F. 2021.

Délibération n° DE_2020_101

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la visite de Monsieur François DEVOLLE, Technicien Forestier Territorial de l'O.N.F. afin d'informer la commune que le programme des coupes 2021 en Forêt de Saint-Genès et Autres a fait l'objet d'une proposition de suppression par l'O.N.F. en raison des problèmes sanitaires rencontrés dans cette forêt et plus précisément en parcelle C et en parcelle D,

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de suivre la proposition de suppression faite par l'O.N.F. et donne pouvoir au Maire.

Objet n° 5 : DECISION PRISE POUR LES DEMANDES DE BRANCHEMENT AU RESEAU D'EAU.

Délibération n° DE_2020_102

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération n° DE_2019_072 du 17 mai 2019 portant sur une décision prise par le précédent Conseil Municipal et concernant plus précisément la décision de ne plus autoriser les demandes de branchement au réseau d'eau dans le secteur qui s'étend à partir de la maison de Monsieur Jean BERNARD (La Jausse) jusqu'à celle de Monsieur Jérôme ROBIN (La Casbah) en raison du diamètre trop petit de la conduite d'eau.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présent, décide de mettre fin à la délibération en question et que désormais toutes demandes de branchement au réseau d'eau situées dans le village de Laspialade devront être soumises au Conseil Municipal pour approbation ou non.

Objet n° 6 : CREATION D'UNE COMMISSION POUR FIXER LE PRIX DE VENTE DU TERRAIN AGRICOLE AUTOUR D'UN BATIMENT.

Délibération n° DE_2020_103

Monsieur le Maire, fait part au Conseil Municipal qu'il convient, suite au renouvellement du Conseil Municipal, d'apporter des modifications à la délibération du Conseil Municipal n° DE_2019_025 du 22 février 2019 portant création d'une commission pour fixer le prix de vente du terrain agricole autour d'un bâtiment.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de nommer à cette commission les membres suivants :

- Monsieur Roland PERRON,
- Monsieur Serge CHARBONNEL,
- Monsieur Gérard VESSERE,
- Monsieur Bruno JUILLARD,
- Monsieur Pierre PERRON,
- Monsieur Jacques MINET,
- Monsieur Arnaud VAISSAIRE.

Saint-Genès-Champespe, le 28 septembre 2020.

Le Maire,
Roland PERRON,